

Communier ensemble ?

Le titre que vous m'avez proposé pour cette conférence a un point d'interrogation. Sur l'affiche l'annonçant, on voit un pain et une coupe. En utilisant le terme « communion » vous avez donc pensé au pain et au vin du repas du Seigneur, la Sainte Cène. Mais ces termes n'apparaissent pas dans l'affiche. Est-ce intentionnel ? Voulez-vous indiquer que ce mot désigne une réalité plus large ?

Pour les premiers chrétiens, le terme « communion » (*koinonia*) indiquait la fraternité vécue dans la communauté. On lit dans les Actes des apôtres qu'ils « persévéraient dans l'enseignement des apôtres et la communion fraternelle, la fraction du pain et les prières » (2,42). Puis on voit comment les disciples prenaient soin les uns des autres, en particulier des pauvres. Le premier « acte des apôtres » est d'ailleurs la rencontre avec un pauvre parmi les pauvres, un paralytique mendiant, qui est relevé au nom de Jésus.

Voici donc autant de lieux de communion, que nous pouvons aussi vivre aujourd'hui : l'étude de la Parole, la prière, le service auprès des personnes dans le besoin, des malades, des pauvres. Et nous ne devons pas nous en priver. Nous faisons déjà beaucoup ensemble, mais nous pouvons faire beaucoup plus. Nous devrions appliquer de manière radicale le « *principe de Lund* » édicté en 1952 : « *Agir ensemble dans tous les domaines sauf dans ceux où de profondes différences de conviction nous obligent à agir séparément* ». ¹ Il y a tant de domaines où les chrétiens de diverses confessions peuvent véritablement « communier ensemble » à une présence réelle du Christ. Un moine orthodoxe m'a confié qu'une des expériences les plus fortes de cette présence a été de travailler pendant une année dans le « mouroir » de Mère Teresa à Calcutta. Or en dessus des lits, il y avait une affiche où était inscrit « *This is my body* » - « Ceci est mon corps » !

Il y a donc d'autres modes de présence du Christ. Il ne faut pas tout concentrer sur l'eucharistie. Par exemple la présence du Christ dans sa Parole. Depuis 20 ans je pratique la *Lectio divina* avec des groupes œcuméniques. A chaque fois, et j'aimerais dire aussi sur chaque texte – même les plus étranges comme un rituel de sacrifice du Lévitique ou une généalogie des Chroniques - je fais cette expérience d'une rencontre avec Jésus-Christ, qui suscite une forte communion entre nous. Si nous invoquons l'Esprit saint et lisons dans un esprit de respect, de recherche, d'écoute,

¹ Lund Principle. *Dictionary of the Ecumenical Movement*, WCC, Genève, 2002, p. 715

en faisant place au silence et au partage, la promesse de Jésus de nous visiter à travers son Verbe devient réalité.

Ceci dit, l'impossibilité d'une intercommunion sans restriction entre catholiques et protestants reste une écharde dans la chair. Elle fait mal à chaque fois que nous sommes ensemble pour prier, servir, partager...et que nous ne pouvons pas célébrer ensemble le sacrement de l'unité. Plus la communion fraternelle, plus le témoignage et le service communs s'intensifient entre nos églises, plus le désir de « *communier ensemble* » au pain et au vin se fait aussi pressant.

Au lendemain de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, nous avons réentendu la vocation du Christ, qui s'adresse à tous les chrétiens : « *Que tous soient un* ». Cette vocation est plus grande que tout et ne devrait jamais nous laisser tranquilles. Elle est le nerf du mouvement œcuménique qui appelle les chrétiens, au nom du Seigneur, à se rassembler autour de la même table pour célébrer son Repas par des ministres qui reconnaissent mutuellement la validité de leur ministère.

Le thème de la semaine de l'unité de cette année nous a centrés sur le thème de la *transformation*. Nous avons repris conscience qu'il y a en chacun des obstacles à l'unité. A commencer par nous-mêmes. Mais il y a aussi de nécessaires changements institutionnels. Le Groupe des Dombes parle de la nécessité des églises à se « convertir » et les appelle à la « conversion » dans chacune de ses publications. Mais changer est un long processus, pour nous et encore plus pour les églises. D'un côté il y a l'appel du Christ à l'unité, de l'autre, il y a nos convictions, nos histoires, nos diverses compréhensions de l'Eglise et de son unité et nos histoires souvent blessées.

Toutefois si nous relisons ensemble l'Écriture et la Tradition, si nous connaissons mieux nos histoires, si nous vivons en fraternité, si nous nous tournons ensemble vers le Christ, il va certainement nous guider sur les sujets les plus difficiles. Et celui de l'intercommunion en est un. Un chemin plein d'espérance s'ouvre devant nous, sur lequel nous sommes en marche ; au bout de ce chemin une table nous attend. Sommes-nous pressés d'y arriver ? Avons-nous de la patience ? Quels sont les obstacles sur le chemin ? Comment vivre les uns avec les autres pour avancer ? Y a-t-il des possibilités d'anticiper la pleine communion ?

Une première étape est de connaître ce que les églises disent sur ce point. Cela sera la première partie de mon exposé.

Dans la deuxième, j'aborderai quatre points chauds qui sont discutés en relation avec ce thème :

- la présence réelle
- la succession apostolique

- la présidence de l'eucharistie
- le sens de la communion ecclésiale.

Et dans la troisième partie, j'exposerai les avancées œcuméniques et finirai par quelques propositions personnelles.

Mais avant tout quelques clarifications du vocabulaire.

I. De quoi parle-t-on ?

1.1 L'hospitalité eucharistique

Elle est l'accueil à la table du Seigneur d'un chrétien baptisé d'une autre église. Toutes les églises font du baptême la condition de l'accès à cette table, bien que certaines églises protestantes, comme l'Eglise réformée de France ait pris une autre position...ce qui n'a pas été sans poser un questionnement œcuménique. En général toutes les églises, sauf l'église orthodoxe pratiquent une forme d'hospitalité sous certaines conditions

1.2 L'intercommunion

Elle est l'accueil réciproque à cette table. Un chrétien peut participer sans restriction à la célébration de l'une ou l'autre église. Ici seulement les protestants permettent l'intercommunion, alors que l'église catholique est très limitative

1.3 La concélébration

Elle est la célébration conjointe du sacrement par des ministres de différentes églises. Cette pratique est possible entre églises protestantes, mais n'est pas possible entre protestants et catholiques, encore moins avec les orthodoxes. Mais elle est parfois vécue dans des cercles œcuméniques.

II. Les positions des églises

2.1 L'église catholique

Je présenterai brièvement la position catholique sur la question. A vrai dire, les derniers documents du Vatican ont donné l'impression d'un retour en arrière et même d'un blocage : ils ont été jugés très décevants car ils ont mis de sérieux bémols à l'ouverture de la table

eucharistique.² Mais cela n'apportait rien de nouveau de la part de Rome, qui n'a fait que reprendre les positions qui ont été définies sur cette question par le document sur l'œcuménisme au Concile Vatican II (*Unitatis Redintegratio*). Mais à chaque fois mettait le doigt sur la douleur de l'impossibilité d'une table eucharistique ouverte sans restriction. Une vraie croix de l'œcuménisme, que les médias adorent par ailleurs planter dans le décor !

2.1.1 L'hospitalité eucharistique est possible sous certaines conditions

Le document *Ecclesia de eucharistia* précise qu'un membre d'une autre église ou communauté ecclésiale peut recevoir le sacrement « dans des conditions spéciales... afin de pourvoir à un sérieux besoin spirituel pour le salut éternel de cette personne » :

« S'il n'est en aucun cas légitime de concélébrer lorsqu'il n'y a pas pleine communion, il n'en va pas de même en ce qui concerne l'administration de l'Eucharistie, dans des conditions spéciales, à des personnes appartenant à des Eglises ou à des Communautés ecclésiales qui ne sont pas en pleine communion avec l'Eglise catholique. Dans ce cas en effet l'objectif est de pourvoir à un sérieux besoin spirituel pour le salut éternel de ces personnes et non de réaliser une intercommunion, impossible tant que ne sont pas pleinement établis les liens visibles de la communion ecclésiale »

Ecclesia de eucharistia, §45

C'est l'évêque qui donne cette permission en faveur de chrétiens séparés géographiquement de leur église. De plus, pour recevoir la communion, il faut reconnaître la validité du ministère du prêtre catholique et confesser la présence du Christ dans ce sacrement telle que l'église catholique la comprend. On approfondira plus loin cette question de la présence réelle.

2.1.2 L'intercommunion est possible pour un catholique, à condition de recevoir la communion dans une église qui ait un sacrement de l'ordre valide

« Dans des cas déterminés et pour des circonstances particulières, les catholiques peuvent aussi recourir pour ces mêmes sacrements aux ministres des Eglises dans lesquelles ils sont valides... Un fidèle catholique ne pourra pas recevoir la communion dans une communauté qui n'a pas de sacrement de l'Ordre valide ». *Ecclesia de eucharistia*, § 46

Comme seules l'église orthodoxe et les anciennes églises orientales ont un sacrement de l'ordre valide selon l'église catholique, cela exclut les « communautés ecclésiales » issues de la Réforme.

² Par ordre chronologique descendant, *Les Réponses à des questions concernant certains aspects de la Doctrine sur l'Eglise*, publiées par la Congrégation de la Doctrine de la foi (juillet 2007), *L'Exhortation apostolique de Benoît XVI sur l'Eucharistie*, résultant du synode ordinaire des évêques (Vatican, octobre 2005), *L'Encyclique Ecclesia de Eucharistia* (2003), la Déclaration *Dominus Jesus* (2000)

Par « sacrement de l'ordre valide » il faut entendre une ordination au ministère qui se situe dans la succession épiscopale en continuité avec les apôtres. A ma connaissance, seule l'église orthodoxe syriaque a conclu un accord avec l'église catholique rendant possible l'intercommunion.

Alors pour un catholique, est-il possible de participer à une cène protestante. La réponse officielle est clairement non !

Qu'en est-il des prises de position des évêques d'ici ? Dans sa note sur l'hospitalité eucharistique, dans le cadre *d'AD 2000*, démarche synodale du diocèse de Lausanne, Genève, Fribourg, Mgr *Bernard Genoux* a rappelé, à la grande déception de beaucoup de catholiques, que « l'intercommunion eucharistique avec les communautés ecclésiales issues de la Réforme n'est pas possible pour l'Eglise catholique ». La raison est tirée du *Catéchisme de l'Eglise catholique* (1992) : ces communautés « en raison surtout de l'absence du sacrement de l'Ordre, n'ont pas conservé la substance propre et intégrale du mystère eucharistique ».

Trois ans plus tard, Mgr *Pierre Bürcher*, évêque auxiliaire du même diocèse, a dit dans le cadre d'un centre œcuménique où l'intercommunion était régulièrement pratiquée : « La pratique instaurée dans plusieurs centres œcuméniques suisses concernant l'hospitalité eucharistique me semble être en contradiction avec la véritable doctrine de l'Eglise catholique ».³

La question, on le voit et on y reviendra, concerne la conception du ministère.

2.1.3 La concélébration n'est pas possible

Le Code du droit canonique est sec. La discipline catholique interdit aux prêtres catholiques « de concélébrer l'eucharistie avec des prêtres ou des ministres d'Eglises ou communautés ecclésiales qui n'ont pas la pleine communion avec l'Eglise catholique ».⁴ Seule la pleine communion permet la concélébration. Interdiction absolue, pas d'exceptions possibles !

2.2 L'église orthodoxe

³ Conférence sur l'eucharistie au centre œcuménique de Cugy, 19 nov. 2003, p. 7

⁴ CODE DE DROIT CANONIQUE (1983), Canon 908.

Pour l'église orthodoxe, l'eucharistie est le but ultime et l'aboutissement de l'unité, pas le moyen pour arriver à ce que tous désirent, la pleine communion ecclésiale. Par conséquent, cette unité ecclésiale doit précéder l'eucharistie, dans la perspective.

Ainsi dans leurs réponses au B.E.M, les églises orthodoxes s'accordent à dire que la « communion eucharistique est le point culminant et le couronnement ». Elle n'est possible que « sur la base d'une unité dans la confession de la foi ». Et ce moment n'est pas encore arrivé. L'église orthodoxe ne pratique donc ni l'hospitalité eucharistique et encore moins l'intercommunion.⁵

2.3 Les églises protestantes

Les églises protestantes ont été les premières à ouvrir leur table aux chrétiens des autres églises et de permettre l'intercommunion. Mais cela n'a pas toujours été le cas. C'est une évolution dans le 20^e siècle. « Historiquement la communion ouverte n'est pas une tradition des Eglises de la Réforme ».⁶ Je donne juste cet exemple : au 16^e siècle la ville de Saint Gall, passée à la Réforme, a été coupée du monastère bénédictin par un mur, qui devait empêcher les protestants à participer à la messe. On ne pouvait et on ne devait communier que dans son Eglise. Et la messe « papiste » était considérée comme « une maudite idolâtrie », selon le *Catéchisme de Heidelberg* (Question 80).

Les premiers à innover sont les églises réformées. *L'Assemblée générale de Princeton, 1954, de l'Alliance réformée mondiale* décida d'ouvrir la table du Seigneur à tous ceux qui confessent Jésus-Christ :

« En tant qu'Eglises réformées et presbytériennes nous attestons vis-à-vis des autres chrétiens que nous reconnaissons le ministère, les sacrements et la qualité de membre de toutes les Eglises qui confessent Jésus Christ comme Seigneur et Sauveur conformément à la Bible. Nous invitons les membres de ces Eglises à la table de notre Seigneur commun, et nous leurs y souhaitons cordialement la bienvenue ».

Il en va de même des églises luthériennes. *L'église luthérienne d'Alsace* affirme

« Les communautés appartenant à notre Eglise peuvent accueillir à la Sainte Cène des fidèles d'une autre Eglise, Eglise catholique comprise »...« Nous estimons que, dans les circonstances présentes, la fidélité à l'Evangile et à notre tradition ne nous permet pas de nous opposer à la participation des fidèles de notre Eglise à une célébration eucharistique catholique ».

⁵ FOI ET CONSTITUTION, *Baptême, eucharistie, ministère. 1982-1990. Rapport sur les processus « BEM » et les réactions des Eglises*. Cerf, Paris, 1993, p. 88

⁶ COMITE MIXTE DE DIALOGUE CATHOLIQUE LUTHERO-REFORME EN FRANCE, *Discerner le Corps du Christ. Communion ecclésiale et communion eucharistique*. Cerf, Paris, 2010, p. 51

Elle pose toutefois trois conditions à la pratique de l'intercommunion : Avoir un lien réel avec la communauté d'accueil ; garder le lien avec l'Eglise d'appartenance. « Reconnaître dans la célébration eucharistique (catholique) la Cène instituée par le Seigneur ».⁷

Que disent les églises réformées dans notre environnement géographique ? *La charte de la Fédération protestante de France* déclare :

« Dans l'amour fraternel et la liberté que nous donne l'Évangile, nous pratiquons l'accueil mutuel à la Cène comme réponse à l'invitation du Seigneur et signe de notre communion en Christ » (§1,2)

La Discipline de l'église réformée de France affirme :

« Sont invités tous ceux qui, membres ou non d'une Eglise locale de l'ERF, discernent les signes de la présence du Christ dans le pain et le vin partagés ».

La Fédération des Eglises protestantes de la Suisse a publié en 2004 « *la Cène selon la vision protestante* », comme réponse au document du Vatican « *Ecclesia de Eucharistia* », paru l'année précédente. Elle soutient l'hospitalité eucharistique :

« La conception protestante donne libre accès à la Cène à tous ceux qui confessent la foi en Jésus-Christ, indépendamment de leur appartenance confessionnelle. L'invitation à la Cène est donc ouverte et s'adresse également aux fidèles de l'Eglise catholique romaine, qui sont les bienvenus à la Cène dans une Eglise protestante s'ils se sentent libres de répondre favorablement à l'invitation ».⁸

Toutefois si la FEPS favorise l'hospitalité eucharistique et l'intercommunion, elle invite à renoncer la concélébration de la Cène. Cette prise de position a provoqué des réactions dans des lieux où elle était couramment pratiquée.

« Les chrétiens peuvent participer à la Cène ou à l'Eucharistie dans une Eglise sœur et y communier après avoir soigneusement sondé leur conscience. Une telle célébration ne doit cependant pas donner l'impression que les divergences qui ont amené la division des Eglises soient ainsi éliminées : avec l'hospitalité eucharistique, le but n'est pas encore atteint. Pour cette raison et eu égard aux exigences œcuméniques, le Conseil de la FEPS, suivant en cela la Commission de dialogue protestants/catholiques romains, recommande de renoncer pour le moment à l'intercélébration et à la concélébration. Car du point de vue protestant aussi, il existe un risque que la célébration de la Cène ou de l'Eucharistie présidée conjointement par des

⁷ Marc LIENHARD, *Identité confessionnelle et quête de l'unité*. Olivétan, Lyon, 2007, p. 115

⁸ FEPS, *La cène selon la vision protestante*, Berne, 2004, p. 22

officiants catholiques romains et protestants élude les étapes nécessaires au rapprochement et à la compréhension entre les confessions ».⁹

2.4 Conclusion

Voilà donc, sommairement, la situation actuelle, selon les documents officiels des églises :

- Pas de concélébration entre ministres des deux Eglises
- Hospitalité eucharistique et intercommunion sans réserve de la part des Eglises réformées
- Hospitalité eucharistique conditionnelle de la part de l'Eglise catholique ;
intercommunion exceptionnelle.

En considérant les affirmations de l'Alliance réformée mondiale (cf le texte de 1954 ci-dessus) et des églises « les églises protestantes sont apparues ainsi ouvertes du point de vue œcuménique, à la différence de l'Eglise orthodoxe et de l'Eglise catholique, qui n'acceptèrent pas ce statut d'hôte et qui pour cette raison furent souvent qualifiées d'anti-œcuméniques ».¹⁰

L'Eglise catholique, (comme l'Eglise orthodoxe), lie par principe la communion eucharistique à la communion ecclésiale. C'est cet argument qui la conduit à ne pas ouvrir la table du Seigneur sans restrictions. Argument qu'il faudra aussi examiner parmi les « thèmes chauds », que je vais traiter maintenant.

III. Les thèmes « chauds »

3.1 La « présence réelle »

Pour que les protestants puissent avoir part à l'eucharistie catholique, il faut qu'ils confessent la « présence réelle ». Or pour eux, pense-t-on, le Christ n'est pas réellement présent ; le pain et le vin ne sont que des « symboles ». Est-ce vraiment le cas ? Certes, il y a une compréhension symbolique de la cène dans certains courants du protestantisme (libéral et évangélique), mais les réformateurs, en particulier Jean Calvin, la confessaient.¹¹ La concorde de Leuenberg, qui a scellé en 1973 la communion eucharistique entre luthériens et réformés, après plus de 400 ans de division intra-protestante, dit : « *Dans la Cène, Jésus-Christ, le ressuscité, s'offre lui-même, en son corps et en*

⁹ Ibid. p. 23s.

¹⁰ PETER NEUNER, *Théologie œcuménique*, Paris, Cerf, 2005, p. 368

¹¹ « S'il est vrai que le signe visible nous est baillé pour nous sceller la donation de la chose invisible, il nous faut avoir cette confiance indubitable qu'en prenant le signe du Corps nous prenons pareillement le Corps », *Institution*, IV,17,10.

son sang donnés pour tous, par la promesse de sa parole, avec le pain et le vin (...) Nous confessons la présence du Seigneur ressuscité parmi nous ». De même, un document commun entre le Vatican et l'Alliance réformée mondiale dit : « *Dans l'eucharistie, il se communique lui-même dans la pleine réalité de sa divinité et de son humanité* ». ¹² Il y a donc une convergence entre réformés et catholiques sur le sens le plus profond de la Cène. Convergence qui avait été affirmée quelques années plus tôt par le Groupe des Dombes : « *Nous confessons unanimement la présence réelle, vivante et agissante du Christ dans ce sacrement* ». ¹³

3.2 La succession apostolique.

Pour que la cène soit valide faut-il un ministre ordonné en communion avec un évêque qui est lui-même dans la succession épiscopale ? Oui dit l'église catholique. Comment les protestants comprennent-ils la succession apostolique alors qu'ils n'ont pas d'évêques ? (Je précise les protestants réformés, car les luthériens et les anglicans ont maintenu l'épiscopat).

Les protestants la comprennent d'abord comme une fidélité à la foi des apôtres. Les ministres sont dans la continuité des apôtres lorsqu'ils confessent leur foi. Pour *Calvin* les apôtres ont des successeurs et ceux-ci sont les pasteurs. Leur ministère est semblable à celui des apôtres et ils ont les mêmes devoirs à remplir qu'avaient autrefois les évêques de l'Eglise des premiers siècles. « *Voilà une loi inviolable qui est imposée à tous ceux qui se disent successeurs des apôtres : c'est de prêcher l'Évangile et administrer les sacrements... Finalement ce que les apôtres ont fait par tout le monde, un chacun pasteur est tenu de le faire en son Eglise, à laquelle il est député* ». ¹⁴

Pour les protestants « *la qualité ecclésiale d'une église ne saurait être déterminée seulement par la validité des ordinations : le contenu de sa foi, la qualité de sa vie évangélique et chrétienne doivent être pris en compte* ». ¹⁵

Sur le plan œcuménique, le document BEM a redéfini le sens de la succession apostolique en l'élargissant. La succession épiscopale n'est qu'un aspect parmi d'autres de la continuité apostolique de l'Eglise.

« *Dans le Credo, l'Église confesse qu'elle est apostolique. L'Église vit dans la continuité avec les apôtres et leur proclamation. C'est le même Seigneur qui a envoyé les apôtres en mission et qui continue à être présent dans l'Église. L'Esprit garde l'Église dans la tradition apostolique jusqu'au jour*

¹² *La présence du Christ dans l'Église et le monde*, Documentation catholique No 75 (1978), Art. 83

¹³ *Vers une même Foi eucharistique*, Centurion, Paris, 1972, V,17. Le BEM reprend textuellement le langage du Groupe des Dombes : « *L'Église confesse la présence réelle, vivante et agissante du Christ dans l'Eucharistie* » (Eucharistie, no. 13).

¹⁴ *Institution de la religion chrétienne* (1559) IV, 3,6

¹⁵ *Discerner le Corps du Christ*, op. cit. p. 88

où l'histoire trouvera son accomplissement dans le Royaume de Dieu. La tradition apostolique dans l'Église implique la continuité dans la permanence des caractéristiques de l'Église des apôtres : témoignage de la loi apostolique, proclamation et interprétation renouvelée de l'Évangile, célébration du baptême et de l'eucharistie, transmission des responsabilités ministérielles, communion dans la prière, l'amour, la joie et la souffrance, service auprès de ceux qui sont dans la maladie et le besoin, unité des Églises locales et partage des biens que le Seigneur a donnés à chacun ». (Ministère § 34)

Comment les églises peuvent-elles alors se reconnaître les unes les autres ? Certaines l'ont fait sur cette base, comme les églises anglicane et luthérienne de Scandinavie (Accords de Porvoo). Mais cette base n'a pas été jugé suffisante par l'église catholique pour reconnaître le ministère dans les églises protestantes. Il y a encore du travail à faire pour un rapprochement. C'est à quoi s'emploie l'actuelle phase du dialogue entre l'église catholique et la fédération luthérienne mondiale.

3.3 *La présidence du Repas du Seigneur*

Selon Charles Morerod, qui a donné un commentaire sur le document du Vatican *Ecclesia de Eucharistia*, « l'Église catholique – unie en cela à l'Église orthodoxe et aux autres antiques Églises orientales – croit à la nécessité du Sacrement de l'Ordre pour la célébration de l'Eucharistie : 'l'Eucharistie a absolument besoin d'un prêtre ordonné qui la préside' ». ¹⁶

Même si la conception de l'ordination était différente (non sacramentelle...mais Calvin ne dédaignait pas de l'appeler ainsi) cette position était en fait celle des théologiens de la Réforme ; elle fut suivie *grosso modo* jusqu'au milieu du 20^e siècle. Seul un pasteur appelé par l'Église et consacré par elle peut présider légitimement la sainte cène. ¹⁷ La confession d'Augsbourg dit en effet : « dans l'Église nul ne doit enseigner publiquement ou prêcher ou conférer les sacrements sans vocation régulière (« *rite vocatus* ») ». Mais depuis lors une nouvelle compréhension du sacerdoce universel s'est fait jour et a conduit certaines églises protestantes, à l'instar des églises du Réveil au 19^e siècle, à permettre à des laïcs à présider la cène, dans la mesure où ils ont reçu une « délégation pastorale ». ¹⁸ Cette nouvelle pratique a conduit à de nombreux questionnements de la part de l'église catholique, également de l'église anglicane. ¹⁹

¹⁶ CHARLES MOREROD, introduction à *L'Église vit de l'Eucharistie*, Parole et Silence, 2003.

¹⁷ *Confession d'Augsbourg* 14,20. La *Confession helvétique postérieure* fait une nette distinction entre le sacerdoce universel et le ministère de la Parole et des sacrements, auxquels sont seulement appelés les pasteurs « par élection ecclésiastique et légitime » (Chap. 28) : « Ce sont choses grandement diverses et différentes, que la prêtrise et le ministère. Car la prêtrise (le sacerdoce universel) est commune à tous les chrétiens, mais non pas le ministère ».

¹⁸ Dans le canton de Vaud, le premier document à prévoir une délégation à un pasteur suffragant (pas encore consacré) est le *Règlement de l'Église nationale du Canton de Vaud (1941)* : « L'administration des sacrements est réservée

Cette question de la présidence du repas du Seigneur est au cœur du dialogue entre les églises catholique et luthéro-réformée de France, dans le récent livre « *Discerner le Corps du Christ* ». Voici sa conclusion, qui invite à réserver la présidence du repas du Seigneur à un ministre ordonné ou consacré (pasteur ou prêtre) :

« Membre de l'Eglise par son baptême (et à ce titre égal à tous les membres de l'Eglise qui exercent collectivement un sacerdoce royal), mais appelé et envoyé par le Christ pour annoncer l'Evangile, il est placé par son ministère à la fois dans et face et l'assemblée. Il y préside mais c'est bien l'Eglise tout entière alors corps du Christ, assistée de l'Esprit, qui célèbre en paroles et en actes la grâce et la gloire du Père manifestées en Jésus le Christ dans l'unité du S. Esprit ».²⁰

3.4 La question de la communion ecclésiale

Il y a un lien entre la communion eucharistique et la communion ecclésiale. Mais les églises ont des conceptions diverses de ce qu'implique la communion ecclésiale. Les positions différentes des églises sur l'hospitalité et l'intercommunion proviennent de divers modèles de l'unité de l'Eglise, que nous allons maintenant analyser :

3.4.1 Pour les églises réformées et luthériennes : communion dans la Parole et les sacrements

Dans un texte fondamental de la Réforme, la *confession d'Augsbourg* (1531) affirme : « pour qu'il y ait une vraie unité de l'Eglise chrétienne, il suffit que l'Evangile, bien compris, y soit prêché en un complet accord et que les sacrements y soient conférés conformément à la Parole divine » (Art. 7). Dès lors les protestants luthéro-réformés font de la communion dans la Parole et les deux sacrements du baptême et de la cène la condition nécessaire et suffisante pour l'unité de l'Eglise. Il peut y avoir des formes très différentes d'organisation de l'Eglise (épiscopale ou non) : une unification de son organisation n'est pas nécessaire. Les églises qui s'accordent sur la compréhension de l'Evangile, se déclarent en communion. C'est ce qui est arrivé en 1973 avec la *Concorde de Leuenberg*, où les protestants ont retrouvé la communion eucharistique et ont reconnu leurs ministères et leur interchangeabilité.

aux ministres consacrés. En cas d'urgence dûment constatée, le baptême peut être célébré par les étudiants en théologie appelés à remplacer un pasteur absent ou malade. La Commission synodale peut également autoriser un suffragant non consacré à donner la Sainte Cène » (art. 226)

¹⁹ Voir le *dialogue anglican – réformé. 1984, God's Reign and our unity, Art. 82 et 83*. Texte en anglais en : *Growth in Agreement II*, Ed. J. GROS, H. MEYER, W. RUSCH, WCC, Genève et Eerdmans, Grand Rapids, 2000, p. 138s ; cf *Accords et dialogues œcuméniques*, éd. A. BIRMELE, Les Bergers et les Mages, IV, 37s

²⁰ Op. cit. p. 181

Ceci conduit à l'affirmation que tout chrétien qui confesse le Dieu trinitaire et croit en l'Évangile est invité à la table eucharistique dans une église protestante, et tout protestant a la liberté de participer à une eucharistie où cette foi est confessée.

3.4.2 Pour l'église anglicane : communion dans la Parole, les sacrements, les deux confessions de foi et la succession épiscopale

Les piliers qui constituent l'unité de l'église anglicane sont au nombre de quatre. Ils ont été définis en 1888, à la *Conférence de Lambeth* et restent le point de référence : « a) l'Écriture sainte, qui renferme tout ce qui est nécessaire au salut et forme le recours ultime en matière de foi ; b) le symbole de Nicée-Constantinople, et le symbole des apôtres, qui en constituent des exposés suffisants ; c) les sacrements institués par le Christ lui-même : baptême et eucharistie ; d) l'épiscopat historique, adapté aux conditions locales ».

Pour l'église anglicane, l'épiscopat fait partie de la foi à confesser, comme d'ailleurs pour les églises orthodoxe et catholique. Mais l'église anglicane accepte l'intercommunion avec les protestants, ce que n'acceptent ni l'église orthodoxe, ni l'église catholique.

3.4.3 Pour l'église orthodoxe : communion dans la Parole, les sacrements, les 7 conciles et la succession épiscopale.

L'église anglicane est proche de l'église orthodoxe, laquelle ajoute encore les 7 conciles dits « œcuméniques » (les églises protestantes reconnaissent les six premiers, mais pas le 7^e sur la légitimité des icônes). Pour pouvoir communier dans cette église, il faut accepter ces différents points de la foi. De plus les sacrements sont au nombre de sept, comme dans l'église catholique, mais ceux-ci ne sont pas sur le même niveau. Pour les orthodoxes, la communion eucharistique exige au préalable la pleine communion dans la foi.

3.4.4 Pour l'église catholique : communion dans la Parole, les sacrements, les conciles, la succession épiscopale en lien avec le successeur de Pierre.

L'église catholique est doctrinalement proche de l'église orthodoxe, mais elle ajoute encore d'autres conciles et la communion avec le successeur de Pierre, le pape, pour être en pleine communion avec elle. Communier pleinement à l'eucharistie dans l'église catholique, c'est en définitive accepter ces divers principes de communion. La pleine communion ne pourra être

réalisée que dans la mesure où le lien avec l'évêque de Rome sera rétabli. Mais la nature de son ministère est en train d'être discutée (en particulier dans le dialogue entre l'église catholique et orthodoxe), suite à l'encyclique « *Que tous soient un* », où le pape Jean-Paul II invitait les autres églises à redéfinir son ministère afin qu'il soit mieux au service de l'unité de toute l'Eglise.

3.4.5 *Le débat sur la question de la communion ecclésiale*

Aux protestants, l'église catholique demande : jusqu'où les formes et les structures des églises protestantes peuvent-elles être acceptables, dans la mesure où celles-ci ne reconnaissent pas comme nécessaire pour la communion ecclésiale le ministère de l'évêque, l'unité entre les évêques et leur communion avec le ministère du successeur de Pierre ?

Les protestants posent la question : en priant « *que tous soient un* », Jésus pensait-il à une unité institutionnelle telle qu'elle s'est développée dans l'histoire de l'Eglise autour du triple ministère (évêque, presbytre et diacre) et de la primauté pétrinienne ? Ne s'agit-il pas d'abord d'une unité spirituelle ? De plus, n'y avait-il pas dans l'Eglise primitive d'autres formes d'organisation (plus collégiales, comme celle de l'Eglise de Rome jusqu'au 2^e siècle - dont la lettre d'Ignace aux Romains témoigne) et que les Eglises de la Réforme ont retrouvées. Cette diversité de formes n'empêchait pas les Eglises d'être en communion les unes avec les autres.

Les catholiques (et les orthodoxes également) demandent si la notion d'unité des protestants, avec des confessions pouvant exister côte à côte et avec des conceptions très différentes concernant l'Eglise, les ministères, l'ordination, le rapport entre l'Ecriture et la tradition, l'Evangile et la culture, l'éthique, etc... correspond vraiment au modèle d'unité de Jean 17 ? Selon eux, l'unité dont il est question dans ce texte, conçue sur les relations entre le Père et le Fils, présente une forme bien plus profonde de communauté, qu'une cohabitation dans des différences parfois irréductibles.

En résumé, les catholiques demandent aux protestants : jusqu'où va votre diversité ? Et les protestants leur rétorquent : de combien d'unité avons-nous vraiment besoin ? La question peut donc se formuler ainsi : comment vivre l'Eglise où unité et diversité sont maintenues ensemble ? La théologie œcuménique contemporaine cherche une réponse dans un approfondissement de la vie trinitaire, qui est perfection de communion dans l'unité et la diversité et modèle des relations dans l'Eglise.²¹

²¹ Voir par exemple, BOUTENEFF, PETER, FALCONER, ALAN, éd. *Episkopé and Episcopacy and the Quest for Visible Unity*. WCC, Genève, 1999, p. 50s; SHAFIQUE KESHAVJEE, *Vers une symphonie des Eglises*, Saint Augustin-Ouverture, Saint Maurice, Le Mont sur Lausanne, 1998, pp. 48ss.

IV. Les avancées œcuméniques

4.1 *Approfondir dans chaque église le sens et la célébration de l'eucharistie*

Le BEM a invité à un renouveau eucharistique, qui est la « meilleure voie vers l'unité dans la célébration eucharistique et la communion ». Il a appelé également à une célébration fréquente, au moins tous les dimanches en soulignant que « bien des différences de théologie, de liturgie et de pratique sont liées à sa fréquence »²²

Pour nous réformés, cela signifie retrouver l'intention réformatrice d'une célébration fréquente de la cène, « Bien souvent, et pour le moins une fois en chaque semaine », écrivait Calvin, qui laissait entendre qu'une célébration quotidienne n'était pas à exclure, en citant la pratique du temps de S. Augustin.²³ Mais le destin de la Réforme a été bien différent : on y a perdu l'unité intrinsèque entre la Parole annoncée et la Parole célébrée dans les sacrements.

J'ai fait cette expérience dans une des paroisses où j'étais pasteur : pendant trois semaines, nous avons célébré la cène tous les jours, afin de prier pour la paix, au temps de la guerre en Bosnie. Cela a suscité un vrai renouveau spirituel dans la paroisse.

4.2 *Le groupe des Dombes et le BEM*

Un problème de l'œcuménisme est le manque de mémoire. Il faut se souvenir du travail qui a été fait. « Souviens-toi » est une maxime essentielle. Je citerai deux travaux importants. D'abord « *Vers une même foi eucharistique* » du Groupe des Dombes (1972), ce célèbre groupe de dialogue catholique-luthéro-réformé. La conclusion de son travail : « Les difficultés fondamentales concernant l'eucharistie ont été levées...L'accès à la communion ne devrait pas être refusé, pour une raison de foi eucharistique, à des chrétiens d'une autre confession qui font leur la foi professée ci-dessus » (art. 39).

Puis le BEM dont la partie sur l'eucharistie a reçu un accueil quasi unanime par plus de 150 églises. L'intuition du Groupe des Dombes a été vérifiée : nous avons une même foi eucharistique !

²² BEM, Eucharistie, §28, 30

²³ *Institution chrétienne*, IV, 17,43

4.3 *Les directives de Mgr Elchinger*

Il faut aussi rappeler l'initiative de l'évêque de Strasbourg en 1972. Ses « Directives » veulent aider les couples mixtes désireux de communier dans l'une ou l'autre église à vérifier qu'ils partageaient la même foi eucharistique. Il est arrivé à la conclusion qu'il n'était pas possible de continuer à leur refuser le partage eucharistique dans la mesure où il s'agissait de femmes et d'homme vivant leur union en communion de foi. L'évêque a perçu dans la demande des couples mixtes un cas « d'urgente nécessité ». Ce qui est nouveau dans ces directives, c'est de ne plus interdire la participation d'un catholique à la cène protestante. Mais il exclut la concélébration.²⁴

4.4 *Les groupes de dialogue des églises.*

En Suisse un travail œcuménique de qualité a aussi été réalisé par la *Commission de dialogue protestants/catholiques* dans un rapport de 2001, qui permet de mesurer les aspirations de beaucoup de milieu d'Église: « La CDPC recommande à l'unanimité à la Conférence des évêques suisses...de reconnaître comme situations pastorales particulières pouvant justifier l'hospitalité eucharistique les situations suivantes : la communion de foi vécue pleinement dans les couples mixtes ou les familles de confessions différentes, les cultes célébrés par des groupes œcuméniques, les groupes de travail ou les paroisses, les célébrations liturgiques (première communion, confirmation, consécration, installation), éventuellement dans des cas particuliers les cultes de mariages ou les services funèbres ainsi que les cultes dans le cadre de l'armée. Parallèlement la CDPC demande à la CES de confirmer sans limite la déclaration du Synode 72 (rassemblement des diocèses de Suisse) concernant la participation à la sainte-cène, en accordant une valeur positive à la décision prise en conscience par un ou une catholique de participer à la sainte cène protestante. »

Sa recommandation proposant d'autoriser officiellement l'hospitalité eucharistique quasi générale a été favorablement accueillie par le conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, mais rejetée par la Conférence des Evêques, qui s'en tient aux exceptions prévues par les documents officiels du Vatican.²⁵

J'ai déjà cité le travail du Comité mixte catholique luthéro-réformé en France : « *Discerner le Corps du Christ* » (2010). Sa conclusion sur la question du ministère est un encouragement : « S'il demeure des divergences séparatrices, les grands équilibres concernant l'approche du ministère nous sont communs ». Et il invite à travailler ensemble le contenu de la foi « le bon chemin, sans

²⁴ Voir MARC LIENHARD, *Identité confessionnelle et quête de l'unité*. Olivétan, Lyon, 2007, pp. 109ss

²⁵ FEPS, *La cène selon la vision protestante*, 2004, p. 24

doute...C'est en cherchant un accord de foi que nous avançons vers l'unité de l'Eglise dans la communion ». (p.183)

4.5 *Propositions pour avancer sur le chemin*

Approfondir ensemble notre foi et la vivre dans la joie, la simplicité et la miséricorde selon l'Evangile, voici un chemin qui permet, comme le propose ce dernier document cité, d'avancer sur un chemin vers une pleine communion eucharistique. Ce chemin, que chaque chrétien peut et doit parcourir, donnera une lumière nouvelle pour le dialogue théologique qui doit continuer. Je voudrais rappeler cinq propositions, qui n'ont rien d'original, mais que nous pouvons habiter avec une conviction renouvelée :

- 4.5.1 *La lectio divina* dans les groupes œcuméniques. Mettre au centre la Parole de Dieu. Si nous la recevons ensemble dans un esprit d'accueil, de silence et de partage, elle permet au Christ de s'infiltrer parmi nous et de nous tirer en avant bien plus que ce que nous pourrions imaginer.
- 4.5.2 *Jeûner ensemble* durant le carême, comme le font déjà tant de groupes en Suisse romande. Le jeûne permet un dépouillement pour aller à l'essentiel. D'ailleurs les jeûnes eucharistiques que nous devons vivre parce qu'il ne nous est pas possible de participer ou que nous ne sommes pas invités nous centrent sur l'essentiel. Quand je vis cela, me concentre sur la Parole de Dieu et souvent une lumière m'est donnée.
- 4.5.3 *Ouvrir les yeux sur les nouvelles pauvretés* et les servir ensemble. Selon la prophétie d'Esaië une lumière viendra inmanquablement, à celui qui se soucie du pauvre : « Alors ta lumière poindra comme l'aurore, et ton rétablissement s'opérera très vite ». (Es. 58,8)
- 4.5.4 *Vivre en fraternité*, faire des camps, des voyages œcuméniques, etc... Le patriarche Athénagoras avait cette boutade : « mettez ensemble les théologiens de diverses églises sur une île et demandez leur de vivre ensemble pendant 10 jours en travaillant ensemble. Vous verrez que l'unité de l'Eglise sera faite ». Pas besoin d'être théologien pour faire la cuisine et laver la vaisselle ensemble !

4.5.5 *Se laver les pieds les uns aux autres*, comme vient de le proposer Mgr Zerey, archevêque grec-catholique de Jérusalem, dans le cadre de la semaine de l'unité à Jérusalem. « Ce signe modeste sera le premier pas pour réaliser l'unité entre tous les chrétiens. Dans cette humilité, nous participons à la victoire du Christ ». Et si lors de la prochaine semaine de l'unité, nous vivions un lavement des pieds entre membres de diverses églises ?

Tous ces lieux nous donnent déjà de « communier ensemble » au Christ. Sans point d'interrogation. Sa présence nous purifiera et préparera nos cœurs à accueillir le grand don d'une pleine communion eucharistique, pour laquelle nous prions et travaillons.

14 décembre 2012

Martin Hoegger

Martin.boegger@eerv.ch